L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 OCTOBRE 1847.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No 81 rue de Chartres, et No. 13 rue du Camp.

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 9 OCTOBRE.

POUR LE CONGRÈS 2e DISTRICT.

H. G. THIBODEAUX.

A NOS ABONNÉS.

L'Abeille reprendra ses publications quotidiennes à partir de lundi prochain, 11 octobre.

AUX ELECTEURS DU 6me DISTRICT.

Ayant été informés qu'il circulait quelques murmures relativement à notre nomination comme candidats whigs pour représenter le district à la Chambre des Représentants, nous consentons à nous soumettre à une nouvelle épreuve qui aura lieu ce soir à 6 heures 1|2, au café Barnes, à l'encoignure Royale et Hôpital.

CYPRIEN DUFOUR.
JOHN WATKINS.

ASSEMBLÉE WHIG.

Une réunion des Whigs du Cinquième District Représentatif, lequel se compose des 7me, 8me et 9me Districts de la Première Municipalité, aura lieu ce soir 9 octobre, à sept heures du soir, au café de M. Joseph Balaseis, rue d'Orléans, en face du Théâtre. Le but de cette réunion est de choisir trois candidats pour représenter le district à la Législature d'Etat. On désire que la majorité des Electeurs whigs du district soient présents.

ASSEMBLÉE WHIG.

Les whigs du 1er district représentatif, lequel se compose du 1er et du 2e district de la Première Municipalité, sont priés de se réunir samedi, 9 courant, à 7 heures du soir, à l'Hôtel Citizen, entre Chartres et Levée. Le but de cette réunion est de choisir des candidats pour Représentants et de designer deux délégués à la Convention whig de cité, qui sera chargée du choix des candidats au poste de Sénateur d'Etat.

Les whigs du 3me district de la 1re municipalité ont designé comme leurs délégués à la convention sénatoriale, Messieurs Joseph Lanata et Benj. Van Ostern.

Dans une assemblée des whigs du 7me district représentatif, Messieurs J. Comminger et L. A. Bonneval ont été nommés délégués à la convention senatoriale. Cette même assemblée s'est ajournée à ce soir afin de choisir deux candidats whigs pour représenter le district à la législature.

La réunion aura lieu ce soir à 7 heures au café de J. Patirzo, à l'encoignure de la Levée et des Champs-Elysées. On compte sur l'exactitude des électeurs.

WHIGS, ATTENTION.

Nos amis des divers districts représentatifs de la première municipalité ne doivent pas négliger de se rendre aux diverses assemblées convoquées pour ce soir même. Nous l'avons déjà dit, il importe fort sur tous les points de former un ticket whig, et cela ne saurait s'obtenir qu'en consultant les désirs de la majorité des électeurs whigs de chaque district.

Ceux du cinquième doivent surtout déployer de l'énergie; c'est là qu'est la lutte contre forte partie; mais que ne peuvent la volonté et la bonne harmonie? Nous sommes certains qu'ils ne négligeront rien de ce qui pourra leur assurer une honorable victoire. Les candidats dont nous avons entendu parler pour la Chambre, nous paraissent donner d'excellentes garanties de succès.

Quant au quatrième district représentatif, il peut et doit aussi faire de bons choix. Les hommes éloquents, les hommes essentiels, ne nous manqueront pas de ce côté. Le ticket de cette année ne sera pas au dessous de ceux des années précédentes; et notre majorité whig restera ce qu'elle a toujours été, au niveau de ce qu'elle a été dans les meilleures années.

Whigs des 4e et 5e Districts représentatifs, n'oubliez pas vos rendez-vous qui vous est assigné pour ce soir.

Nous n'avons pas besoin d'adresser ce même appel aux whigs du 6e, chacun d'eux est intéressé à se trouver à l'assemblée de ce soir. Les candidats, désignés dans une première réunion, veulent s'y soumettre à une seconde épreuve. C'est un juste hommage qu'ils rendent à leurs commettans, et ceux-ci s'empresseront de profiter de ce qui leur est rendu, soit pour confirmer, soit pour modifier leur premier choix. Dans tous les cas, modification ou confirmation, le ticket, il faut l'espérer, n'en acquerra que plus de puissance dans la lutte définitive. Car il ne saurait manquer cette fois d'être l'expression des voeux de la majorité.

LETTRE DU GÉNÉRAL TAYLOR.

Un journal de la Géorgie publie une nouvelle lettre du général Taylor. Cette lettre est adressée au Dr Bronson, elle expose d'une façon plus nette et plus formelle encore que les précédentes sa position de nobie "Rough and Ready". Il ne veut être à aucun prix le candidat exclusif d'un parti; il n'aspire point à la présidence; mais il se déclare prêt à l'accepter que si il y était appelé par la voix du peuple entier, sans distinction de parti. Il termine cette profession de foi, [illegible] de probité et de modération, en laissant voir bien clairement de quel côté sont ses sympathies politiques: à la dernière élection présidentielle, il aurait voté pour M. Clay! Voici d'ailleurs cette lettre que nous traduisons au plus près possible du texte:

QUARTIER-GÉNÉRAL DE L'ARMÉE D'OCCUPATION.
Du camp près de Monterey, 10 août 1847.

Monsieur,—Votre lettre du 17 du mois dernier, qui me demande une exposition de mes vues sur les questions de politique nationale débattues en ce moment entre les partis politiques des Etats-Unis, m'est bien duement arrivée.

Je dois vous faire remarquer que plusieurs de mes lettres adressées à des citoyens des Etats-Unis, en réponse à de semblables questions, ont été déjà rendues publiques; et j'espérais que toutes personnes qui y sont intéressées, avaient eu à l'heure qu'il est, le moyen de connaître d'une façon suffisamment exacte mes vues et mes désirs sur ce sujet. Toutefois, comme il semble qu'il n'en est pas ainsi, je crois utile, en réponse à votre lettre, de répéter formellement que je ne suis pas devant le peuple des Etats-Unis comme candidat à la Présidence. Mon grand désir est de retourner, lorsque la guerre se finira, à ces occupations et à ces devoirs domestiques qu'elle m'a enlevé et pour lesquels [illegible] et mon education semblent m'avoir formé.

Je dois aussi à la vérité de déclarer en même temps que, si j'étais appelé à la présidence par la voix universelle du peuple sans distinction d'opinion politique, je croirais de mon devoir d'accepter ce poste. Mais, tout en avouant franchement ma sympathie pour la politique administrative de nos premiers présidens, je désire [illegible] être bien entendu que je ne puis me soumettre, même en l'acceptant ainsi, à prendre, [illegible] marche que je suivrais, aucun autre engagement que d'en remplir les fonctions au mieux de mon habileté et en conformité parfaite avec les exigences de la constitution.

Je viens d'indiquer ainsi les seules conditions auxquelles je pourrais me décider à accepter les hautes et difficiles fonctions de président. J'ai à peine besoin d'ajouter que je ne puis dans aucun cas consentir à être exclusivement porté [illegible] comme candidat à ce poste, par aucun des partis politiques qui divisent si malheureusement notre pays.

C'est un grand plaisir pour moi, en terminant, de [illegible] et pleinement l'estime que vous [illegible] pour les qualités de tête et de coeur [illegible] grands citoyens que nomme votre lettre. Je [illegible] jusqu'à ce jour jamais exercé mon droit de suffrage, mais si j'avais été appelé à le faire à la dernière élection présidentielle, j'aurais certainement donné mon voix à M. Clay.

Je suis, &c. Z. TAYLOR.
Major-général de l'armée des Etats-Unis.

F. S. BROWSON, D. M.
A Charleston, Caroline du Sud.

Tabasco.—Par l'arrivée de la goëlette Artemisia, capitaine Martin, partie le 22 septembre de [illegible] de la rivière de Tabasco, nous recevons quelques nouvelles de la ville et de l'Etat.

Tout y était fort tranquille aux dernières dates. Les troupes mexicaines de cet Etat sont sous les ordres du commandant-général Miguel Blanco, mais elles ne sont pas, à ce qu'il parait, dans un état bien brillant, et la désertion les décime assez rapidement, car on les paie peu ou plutôt point du tout.

Du reste la plupart des habitans qui avaient quitté les villes de la côte, revenaient dans leurs foyers, persuadés qu'ils n'auraient rien à redouter des Américains, à la condition de ne se point mêler de la guerre.

A Frontera, près de l'embouchure de la rivière, se trouvaient mouillés le brick Etna, la goëlette Bonita, ainsi que le vapeur Scourge. On y attendait le commodore Perry qui devait venir d'Anton Lizardo.

La nouvelle de la rupture de l'armistice avec le Mexique et du combat de Molino del Rey est arrivée à Washington par exprès dans la soirée du 30 septembre. L'exprès venait de Mobile, et les renseignements qu'il a emportés, se bornait tout simplement aux récits incomplets qu'on y avait reçus de Pensacola.

Lignes télégraphiques.—La ligne télégraphique occidentale est ouverte jusqu'à Louisville (Centucky), et les ouvriers sont maintenant occupés à la poursuivre vers St.-Louis, de sorte que cette ville se trouvera liée d'un côté avec les villes de l'Atlantique et de l'autre avec la Nlle.-Orléans par la voie de Nashville. On espère que la ligne qui ira de l'Océan à Saint-Louis, sera en activité pour le mois de décembre.

Jusqu'à ce jour on compte 2350 milles de lignes télégraphiques en opération aux Etats-Unis. Une ligne non interrompue de 700 milles court de Philadelphie à Cincinnati. Sous peu de temps il y en aura environ 1000 milles de plus qui rayonneront principalement dans l'Ouest et dans le Sud. Une ligne continue de 3000 milles reliera le St-Laurent au Golfe du Mexique.

Le col. Fremont.—La cour martiale, chargée d'examiner la conduite du colonel Frémont en Californie, a dû se réunir hier à Old-Point-Comfort en Virginie. Parmi les membres qui la composent, on remarque le colonel Taylor, frère du général.

Le Président Polk.—On lit dans l'Union de Washington du 30 du mois dernier: "Le Président vient d'être retenu dans sa chambre durant trois jours par une indisposition; mais il va beaucoup mieux aujourd'hui."

Le général Florès, l'ex-président de l'Equateur, dont les journaux se sont tant occupés à propos de l'expédition qu'il préparait en Europe, est en ce moment à Washington. Il retournera prochainement dans l'Amérique du Sud.

Etats-Unis & Bresil.—La secrétairerie de Washington vient de transmettre à tous les collecteurs de douanes l'ordre de prélever un droit de 20 p. 100 sur les cafés brésiliens importés sous pavillon de cette nation. Cette mesure, qui ne peut avoir aucun résultat important au point de vue des revenus, aurait, dit-on, été résolue en représailles des tracasseries éprouvées dernièrement dans les ports du Brésil par des baleiniers americains.

Thomas Buchanan, juge de l'un des Districts du Maryland et frère de l'ex-grand juge de cet Etat, est mort dernièrement d'une attaque d'apoplexie. Il n'était pas, que nous sachions, parent du secrétaire d'Etat.

Chronique Locale.

Une femme de couleur libre, nommée Orphelia Evans, a été grièvement assaillie, jeudi dernier, en face du bureau du Recorder Génois, par trois jeunes gens de cette ville. Orphelia, il paraîtrait, avait écrit contre la mère de ces derniers, une lettre diffamatoire. Ayant rencontré l'auteur de l'épitre, elle pouvant maîtriser leur colère, les trois frères l'ont châtiée à grands coups de fouet, et y allaient si bon train, que quelques personnes crurent devoir intervenir et provoquer leur arrestation. Ils ont été mis sous caution de $1000 chacun pour répondre de leur prochaine comparution devant le Maire.

Arrestation.—Le capitaine Mazerat a arrêté hier un nommé Arnold, prévenu d'avoir tenté de blesser M. John Shaw d'un coup de couteau. Arnold comparaîtra ce matin devant le Recorder Seuzeneau.

Accident.—Hier à midi, un maçon nommé Jean François, est tombé du troisième étage d'une maison située rue Moreau, dans la Troisième Municipalité, et s'est fracassé le crâne sur le pavé. Il a été immédiatement transporté à son domicile, près des casernes. On a peu d'espoir de le conserver à la vie. Jean François est Français de naissance: il a une femme et trois enfants en bas âge.

Voleur arrêté.—Le 17 du mois dernier, quelques voleurs pénétrèrent nuitamment dans le magasin de M. P. Collins, à Cincinnati, et s'enfuirent avec des bijoux pour une valeur de $8000. M. Collins offrit immédiatement une récompense de $500 pour l'arrestation des malfaiteurs. Avant-hier matin, le lieutenant Busby, attaché à la police de la 2e Municipalité, apprenant que le nommé Richard Halloway dit Hallowell, supçonné d'avoir pris part au vol, se trouvait à l'Hotel des Feliciana, s'y est transporté avec l'officier de police McClosky, et a arrêté le suspect. Ce dernier a confessé qu'il avait participé au vol, et a demandé à être envoyé immédiatement à Cincinnati où le méfait a été commis. Il subira sous peu son interrogatoire.

Recorder Seuzeneau.—Le nommé Cézard comparaissait hier devant le recorder Seuzeneau, sous prévention d'injures: il a dû fournir caution.—Francis Whiting a déposé une plainte assermentée contre sa femme, pour tentative d'empoisonnement. Il accuse cette dernière d'avoir voulu causer sa mort, en lui versant de l'arsenic dans une tasse de café. Un mandat d'arrêt a été decerné contre la femme Whiting.

Steamers transatlantiques.—Le steamer français Union, capitaine Hébert, est parti de New-York le 30 septembre, vers une heure de l'après-midi, pour Cherbourg.—Le Britannia, auquel on n'est contenté de faire les réparations indispensables, pour ne pas interrompre la régularité de ses voyages, a quitté New-York le 28, et a du partir le 4 courant de Boston pour Liverpool.

—Le jour même du départ de l'Union, on a lancé le second bâtiment de la compagnie américaine des vapeurs transatlantiques. Il porte le nom de Hermann et sera commandé par le capitaine Crabtree. Il a deux cent quarante cinq pieds de long, quarante-et-un de large et trente-et-un de profondeur. Il réunit tout à la fois dans ses proportions la force et l'élégance.

New-York.—Les locofocos ont tenu, le 29 septembre, une convention d'Etat à Syracuse, à l'effet d'y désigner leurs candidats aux deux postes. La chose ne s'est pas faite sans des divisions et des luttes assez vives: enfin les "Hunkers" l'ont emporté sur les "Barnburners"; mais ce triomphe des uns n'a dû qu'aviver l'antipathie des autres.

Massachusetts.—Dans une convention d'Etat qui s'est réunie le 29 septembre à Springfield, les whigs du Massachusetts ont désigné comme candidats aux postes de gouverneur et de lieutenant-gouverneur, George N. Briggs, gouverneur actuel, et l'hon. John Reed. Messieurs Rufus Choate et Wm J. Bates ont été nommés délégués à la convention nationale qui sans doute se tiendra l'année prochaine.

Côtes du Pacifique.—Nous recevons par la voie de Baltimore quelques nouvelles des côtes du Pacifique.

Au Pérou, dans le mois d'août, il était toujours question d'envahir la Bolivie les armes à la main; on espérait cependant que les choses pourraient s'arranger à l'amiable.

La Nouvelle Grenade était toujours inquiète dans l'attente de l'expédition du général Florès: elle ne savait pas encore à la fin d'août que cette expédition avait échoué; et elle entretenait toujours une forte garnison à Panama, afin de s'opposer au débarquement de Florès.

La Californie était parfaitement tranquille au commencement de mai. L'émigration a été si rapide que le nombre des nouveaux colons dépasse déjà celui de l'ancienne population. Les navires des Etats-Unis étaient épars le long de la côte de Guaymas à San Francisco.

Naufrage de l'Auburn.—Le navire qui s'est perdu dans la passe du Barnegat, est malheureusement l'Auburn, ainsi qu'on l'avait craint d'abord; et la plus grande partie de l'équipage a en effet péri. L'un de ceux qui ont échappé à ce sinistre, le matelot Richard H. Fisby, a donné à l'Express de New-York des details que nous reproduisons:

"Le navire marchait sous ses voiles, lorsque vers minuit et demi, le second maître qui était de quart en ce moment, entendit le bruit de la mer sur les brisans à environ un quart de mille en avant. Il transmit immédiatement le fait au capitaine qui s'élança sur le pont et donna l'ordre d'orienter les voiles de manière à éloigner autant que possible le navire du rivage. Cette manoeuvre s'exécuta rapidement, mais ne servit à rien, l'impulsion du navire étant trop forte pour qu'il put obéir assez tôt. [illegible] toucha-t-il bientôt, à environ cinq milles du Phare de Barnegat; le ciel étant alors si noir qu'on ne pouvait distinguer ni le rivage ni le phare. On essaya d'alléger le navire, en abattant les mats; cela se fit vers deux heures et demie par le second maître, M. Fisby, qui jouait sa vie dans cette difficile opération. Aussitôt que les mats eurent été abattus, le navire tourna sur lui-même et présenta l'avant à la mer; il resta dans cette position jusqu'à onze heures du matin. On découvrit alors qu'il avait de graves avaries dans sa coque: on espérait que le vent s'apaiserait; mais loin de là il augmenta jusque vers cinq heures, et mit l'Auburn en pièces.

"La première tentative faite par ceux qui se trouvaient à bord pour gagner le rivage, n'avait eu lieu que vers 9 heures du matin. On avait alors essayé de mettre la chaloupe à l'eau; mais par une déplorable fatalité, les cables se brisèrent et la chaloupe fut submergée. Deux marins qui s'y trouvaient, Fisby et Eccleston, furent jetés à la côte; aussitôt qu'ils eurent [illegible] leur temps, ils donnèrent l'alarme dans le voisinage, et firent tous leurs efforts pour porter secours à leurs malheureux compagnons; mais le gros temps les en empêcha. Ceux-ci de notre avaient entrepris de mettre [illegible] à la mer [illegible] restait à bord; mais cette tentative [illegible] également échoué. Ils [illegible] dans cette désastreuse position. On avait cependant, avec deux barriques vides et quelques planches, fabriqué tant bien que mal un radeau qui fut descendu à la mer. Cinq personnes seulement s'y hasardèrent: le second maître Fisby, la femme du matelot du même nom, un malade Thomas Tabes, et deux matelots, Thomas Chandler et William Sulton; après avoir été balottés par les vagues et courus les plus grands dangers, ils eurent enfin le bonheur d'être jetés sur le rivage. Ainsi sept personnes en tout avaient réussi à se sauver; le second maître Fisby, le matelot du même nom et sa femme Eleonore; Thomas Taber, passager, et trois matelots Wm Sulton, Wm Eccleston et Th. Chandler. Tout le reste a péri, entre autres le capitaine M. Hoyt; le second, M. Hebburn; et Mme Baker, femme d'un des soldats de l'armée du Mexique; en tout dix sept victimes, le navire Auburn ayant à son départ de la Nlle-Orléans 26 personnes à bord. Deux étaient mortes durant la traversée."

On lit dans le Courrier des Etats-Unis du 30 septembre:

Un scandale dans le temple.—Une scène de désordre a eu lieu mardi dans l'enceinte même du City Hall. Un employé des bureaux de la cour suprême, ayant, dit-on, frappé à la suite d'une discussion une dame du nom de Broome, le fils de celle-ci lui brisa sa canne sur sa tête. Il sortit ensuite, ramassa dans le Park une pierre qu'il noua au bout de son mouchoir et revint porter à Cook plusieurs coups de cette espèce de fléau. Broome a été arrêté; les blessures qu'il a causées ne paraissent du reste avoir aucune gravité.

Herz et Sivori.—Leur concert à New-York, dit le Courrier des Etats-Unis du 30 septembre, a été magnifique. 2,500 personnes environ étaient accourues dans la salle du Tabernacle à l'appel des deux grands artistes qui ont joué, l'un du piano, l'autre du violon, avec le talent incomparable qui les caractérise. On n'a pas la main plus légère, le jeu plus suave que Henri Herz; on ne fait pas des tours de force d'exécution avec plus de facilité, plus de pureté, plus d'expression que Sivori. Le public transporté l'a rappelé après sa Prière de Moïse, et l'artiste a répondu aux applaudissements de la foule en jouant un nouveau morceau, qui ne causa pas moins d'enthousiasme. Mme Fleuri-Jolly, subitement indisposée, avait été remplacée par Miss Northall, dont la voix est pure et sympathique, et par M. Dubreuil, dont le public apprécie de plus en plus le talent. Hier matin, Herz et Sivori, sont partis avec leur piano et leur violon, pour Philadelphie où ils ont dû donner un concert hier soir. Aujourd'hui, jeudi, ils en donneront un autre à Baltimore, vendredi un troisième à Wilmington, et la semaine prochaine ils reviendront à New-York.

Un billet doux.—Il y a billet doux et billet doux. Un jeune homme de grande espérance éprouvait pour une belle dame une passion très vive; après avoir longtemps hésité, il s'était enfin décidé à écrire. Le poulet était si éloquent, si passionné, si touchant qu'il voulut, avant de l'envoyer, en faire part à l'un de ses amis. Celui-ci, homme essentiellement positif, le parcourut avec beaucoup de sang-froid:—C'est très beau, très pathétique, dit-il enfin; mais cela n'a d'effet qu'au bout de quatorze jours, un mois, si ce n'est plus. Moi dans ce cas-ci, je me présenterais moi-même avec un billet de cent gourdes; je n'en connais pas de plus éloquent, et c'est payable à vue au porteur.

EXTRAITS DES JOURNAUX FRANÇAIS.

La vie privée.—Nous trouvons, sous ce titre, dans le Corsaire du 25 août dernier, l'article suivant, au fonds duquel il y a assurément beaucoup de force et de vérité. De pareilles réflexions sont applicables avec des modifications à tous les pays.

Un vice, vrai cancer social, nous est venu avec le système prétendu constitutionnel. Ce système, égoïste par nature, a érigé en loi que la vie privée doit être murée.

Jadis, les rois les plus despotiques ont été forcés de rendre compte de leur vie privée, la monarchie absolue est tombée plutôt par les excès de la vie privée que par les iniquités de la vie politique. Nos seigneurs législatifs, députés, pairs et fonctionnaires, de proprio motu, se sont déclarés plus inviolables que les rois; plus saints que les saints de l'Evangile. Ils ont posé pour principe que leur vie privée doit être murée, et semblables à Dieu, ils ont dit: Nous sommes parce que nous sommes.

Ceci n'a rien d'étonnant. Ceux qui font les lois, de tout temps, les ont faites à leur image et en leur faveur. L'étonnant, c'est que ce mensonge ait pu être considéré comme un progrès, comme la sauvegarde de la vertu et de l'honnêteté.

D'abord, la vertu n'a pas besoin de lois qui la protègent. Dans l'état ordinaire, elle se protège elle-même, et si elle est violée, elle l'est malgré toutes lois. La vertu ne cède ni aux sophismes, ni à la ruse, ni à l'hypocrisie, elle ne cède qu'à la force et à la violence. Or, la force et la violence ne reconnaissent [illegible] droit!

Quand donc la loi dit [illegible] vie privée doit être murée," elle donne à entendre qu'on peut être malhonnête dans la vie privée, et être en même temps un homme d'Etat probe et honnête.

Or, outre que c'est condamner la vie privée, c'est un sophisme, un mensonge et un blasphème!

Voyons plutôt. Un fait en soi est moral ou immoral. Un homme qui, par ses actions, se met au-dessus des conventions sociales, mais sans froisser la morale absolue, s'inquiète peu de la divulgation de sa conduite. Henri IV rit avec le paysan de ses complaisances pour Gabrielle, il sait qu'il les rachète largement; de plus, il n'a [illegible] un remords. Du moment qu'il se serait caché, il n'aurait plus été Henri IV, mais une espèce de Louis XI.

Mais Louis XV cache ses vices dans le Parc-aux-Cerfs, car il est criminel.

Les dénoncer, c'est le devoir de tout honnête homme.

Presque tous les crimes [illegible] Néron sont de la vie privée.

David, le plus grand roi des Juifs, perd sa dynastie par les vices de sa vie privée.

Si du temps de Néron la presse avait existé, il n'aurait pas commis ses crimes.

Si, en 1847, il eût été permis au Corsaire qui connaissait l'inconduite du duc de Praslin de signaler les déréglements de sa privée, la malheureuse duchesse serait peut-être encore en vie, et son honorable famille ne serait pas en proie à une affreuse et poignante douleur.

Si M. Teste n'eût pas été sûr que jamais aucun journal n'oserait parler de ses prévarications, il serait resté honnête homme.

Dire la vie privée doit être murée, c'est proclamer que tous les vices peuvent être admis, que tous les crimes resteront impunis, que toutes les infamies peuvent être autorisées, pourvu que le public ne les apprenne pas. Le curieux, c'est que le public les apprendra tout de même, car les faits privés se commettent presque tous à ses dépens. Si le public n'est pas juge, il est du moins partie.

Non, mille fois non, la vie privée, loin d'être murée, doit être connue de tout le monde, et dès que tout le monde la connaîtra, la police qui, seule s'en mêle, verra sa tâche considérablement allégée.

Vous êtes fonctionnaire, journaliste, député, conseiller municipal; quels sont vos titres à mon estime? Je veux savoir, moi, qui vous paie, et j'en ai le droit, quel est votre conduite avec vos voisins, vos intéressés d'affaire, vos domestiques, vos enfants et votre femme. Comment! vous représentez la loi comme fonctionnaire et vous volez peut-être vos clients comme banquier industriel, médecin, etc. Comment! vous moralisez comme journaliste vos concitoyens et vous êtes un infâme coquin dans toutes les relations privées! Mais c'est impossible. Un Maure ne devient pas blanc en changeant de pays et de langage; et celui qui maltraite sa femme et ses domestiques, maltraitera à coup sûr la raison, le droit et la liberté! Rousseau a dit à tort: "Celui qui, le premier, s'est écrié: Ceci est à moi, était un voleur."

Peut-on affirmer que celui qui a dit: "La vie privée doit être murée," avait raison au point de vue de la morale et de la société?

A. W.

FEMMES GUERRIERES.

L'organisation militaire des femmes du Sonderbund n'est pas le premier exemple de ce genre qu'on trouve dans l'histoire.

Après avoir fait ses preuves de bravoure et s'être montré excellent soldat de ligne sous les ordres de Myrine, la femme a déjà prouvé sur les remparts de Lacédémone, qu'elle excellait dans le service de la milice citoyenne.

Pyrrhus attaquait la ville privée de ses défenseurs. Les vieillards, qui seuls étaient restés, redoutant la fureur du soldat après une prise d'assaut, résolurent de profiter de la nuit pour faire passer les femmes en Crète. Mais les Lacédémoniennes, apprenant cette nouvelle, se portèrent en foule sur la place publique, s'organisèrent en garde nationale mobile, et déclarèrent nul l'arrêt des vieillards. Puis, elles choisirent pour commandant en chef la belle Archimadie, et Pyrrhus fut repoussé.

Lorsque Octave assiégeait Salone, un régiment de femmes, toutes vêtues de noir, les cheveux épars et armées d'épées et de flambeaux, sortit de la ville et se rua la nuit sur le camp romain. A la vue de ces espèces de fantômes, les vétérans romains, épouvantés, prirent la fuite. Les femmes mirent alors le feu à leurs retranchements, et, profitant de l'incendie, les hommes qui les suivaient passèrent au fil de l'épée les soldats d'Octave.

AVANT ET APRÈS 1830.

"Ma foi, disait hier, en mettant de travers son bonnet de coton, un des vétérans du Constitutionnel, ma foi, j'ai fait bonne guerre aux hommes et aux choses de la Restauration. Cependant, de par la Charte, je le confesse, je n'ai jamais vu, pendant les quinze années de l'ancien régime, autant de scandales, de turpitudes et de crimes que pendant ces trois derniers mois de l'an fort peu gracieux de 1847.

"Les hommes de la Restauration pouvaient être des ânes en matière politique et en fait gouvernemental; mais, à coup sûr, ils étaient de fort honnêtes gens."

Et, pour preuve, le vétéran tricolore raconta le fait suivant peu connu, mais très historique:

Un ami de M. de Chateaubriand le pria, au moment de son départ pour son ambassade de Londres, de lui envoyer quelques douzaines de chemises de la plus belle toile qu'il pourrait trouver en Angleterre. Quelques jours après, il en reçut une demi-douzaine avec ce petit billet qu'il conserve précieusement:

"Mon [illegible] ami,

"La toile [illegible] fort chère; mes ressources en finances ne me permettent, pour le moment, de n'envoyer qu'une demi-douzaine de chemises. Je regrette de ne pouvoir l'expédier [illegible] le nombre que [illegible] demandé, je le compléterai plus tard.

"Signé: Chateaubriand."

L'abonné du Constitutionnel a raison; les ministres de la Restauration n'étaient pas plus aptes à faire leurs affaires et celles de leurs amis que celles du pays. En rentrant dans la vie privée, ils ont retrouvé leur fortune personnelle dans le même état qu'à l'avènement au pouvoir. Ils ont fait des fautes, beaucoup de fautes sans doute, des fautes politiques; mais, nobles et purs comme les anciens chevaliers dans leurs armures d'acier, ils sont restés sans tache dans leur honneur de citoyens.

(Corsaire)

L'Autriche et l'Italie.

Un journal dit avec raison: "Vainement l'Autriche tient toujours ses armes prêtes contre la liberté italienne; on ne fusille pas les idées."—La prétention du gouvernement autrichien à vouloir continuer sur ses possessions d'Italie un joug odieux et oppresseur sera nécessairement brisée tôt ou tard par une rupture inévitable dont le contre-coup pourrait bien lui devenir fatal ailleurs, et jusque dans ses possessions danubiennes. Entre les populations enfin affranchies de l'Italie, entre la Russie envahissante, entre l'Allemagne alliée, entre la Pologne reconstituée,—il faut toujours l'espérer,—il n'est pas déraisonnable de prévoir le jour où cette tyrannique Autriche se trouvera peut-être, à son tour, fortement comprimée. Ce sera la peine du talion. Aujourd'hui, en effet, pour les nations, la lumière est faite par les idées. Rien ne saurait empêcher les peuples de progresser dans leurs voies, parce qu'ils y voient clair. Les gouvernements intelligents pourront toujours marcher à leur tête. Mais les aveugles ou les rétrogrades seront forcément débordés.

La vie d'un Gentilhomme.

DRAME EN TROIS ACTES.

1er acte.—Dans un tripot de la Boule-Rouge.

Le gentilhomme.—Anastasie, tu devrais lâcher ton vicomte; il est pané comme une côtelette.

Anastasie.—Monsieur, vous pourriez vous dispenser de me tutoyer. Nous n'avons pas gardé les brelans ensemble.

—Des manières! as-tu fini! madame la vicomtesse, vous n'êtes qu'une rosse, foi de gentilhomme; et je parie dix louis que je vous exhibe demain chez moi à nos amis communs.

—Je tiens les dix louis.

—Tope! je vais chez le vicomte.

2e acte.—Dans un tripot de la Chaussée-d'Antin.

Le gentilhomme.—Bonjour vicomte? Comment as-tu cravaché la fortune hier chez la X....?

Le vicomte.—Ne m'en parle pas. J'ai été rincé de quatre cents louis.

—Ah! bah! Et ton fameux coup de ressource?

—Enfoncé! j'ai trouvé mon maître dans un comte russe qui m'a fait un refait grec des plus galants.

—J'espère que tu n'as pas payé.

—Allons donc! j'ai envoyé un cartel à mon homme. Nous nous battons demain à Saint-Germain, à sept heures du matin. Viens-tu au tir?

—Il n'est que deux heures; nous avons le temps. A propos, tiens-tu toujours à Anastasie?

—Ma foi non. Nous avons croqué hier son dernier bracelet.

—Elle a un assez bon chic.

—Je ne dis pas, mais le moindre billet de mille ferait en ce moment beaucoup mieux mon affaire.

—Je te la joue à l'as de pique contre 50 louis, ou contre mon alezan.

—Ça va! mais nous allons envoyer chercher des cartes d'épicier.

(Le sort favorise le vicomte qui perd Anastasie.)

3e acte.—La Cour d'Assises.

Le président.—Vous avez tué un homme en duel?

Le gentilhomme.—Certainement; il m'avait gagné 400 louis.

—Et vous l'avez payé?...

—En parfait gentilhomme; avec du plomb.

—On vous dit très-habile à corriger les hasards du jeu:

—Un de mes ancêtres était baron du temps de Charlemagne.

—Vous avez été chassé du club de ....?

—Deux de mes ayeux étaient lieutenants de Godefroy de Bouillon.

—Vous avez vécu pendant deux ans aux dépens d'une vieille femme?

—Mon trisaïeul était à Nerwinde.

L'escroquerie et le jeu constituaient vos moyens d'existence?

—Mon bisaïeul a eu trente-trois chevaux tués sous lui à Fontenoy.

—Vous êtes grec?

—Je suis chevalier français.

La cour vous condamne à cinq ans de prison. Avez-vous quelque chose à dire sur l'application de la peine?

—J'ai à dire que la cour n'est pas gentilhomme. J'en appelle aux chevaliers de la table ronde.

NÉCROLOGE.

Décédée le 7 de ce mois, à 8 heures du matin, Mme. Joachim COURCELLE, née Carraby.

Epoux infortuné, trop malheureux père! Les liens d'affection qui vous unissaient, étaient formés par une divine harmonie; et en vous arrachant l'objet de vos plus intimes affections, la mort a porté à votre bonheur un coup irréparable.

Je ne viens ni vous consoler, ni apporter au coup qui vient de vous frapper, mon tribut, hélas! trop faible à votre douleur. Je viens m'associer à vos côtés, et prendre ma part des larmes que sa perte vous fait, à tous, verser. Oui, celle que vous avez perdue fut bien long-temps votre compagne; à juste titre, vous l'aimiez; elle fut la prudente directrice de vos travaux. Que de vertus, que de bonheur vous avez perdu! Associons nos deux douleurs, arrosons de nos larmes sa mémoire, riche de sincères et justes regrets!

Epouse tendre et fidèle, mère chérie et dévouée, elle avait pour ses enfans un de ces coeurs que Dieu semble n'avoir sanctifiés que pour mieux nous faire apprécier le modèle des vertus, l'exemple de la piété et de la vénération dans tout leur éclat; Dans cette perte immense et si douloureuse pour nous, a fait sentir plus rigoureusement, en la rappelant à lui, sa Majesté, sa Gloire et sa Toute Puissance.

Et vous, pauvres enfans, vos veilles assidues, vos larmes sincères, vos prières ardentes n'ont pu conjurer cette séparation funeste!...Le corps de votre mère est maintenant à la terre, l'âme au Créateur! Pauvres enfans, quel morne désert! Vos larmes rappelant en vain près de vous, celle que vous aimiez tant!

Elle est morte pour nous, hélas! mais si la tombe est muette, que Dieu entende nos prières et que celle qui nous devance aux cieux reçoive la récompense que le Rédempteur décerne au modèle des mères et de toutes les vertus; et que sa grâce soit avec nous, car à lui seul gloire et magnificence, force et empire, dès maintenant et dans tous les siècles. P. D.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orleans.

EXPÉDIÉS.

Expédiés jeudi 7 octobre.

Navire Virginia, Chase, pr Liverpool.
Brick Adams Gray, Collins, pr la Havane.
Goelette Lone Star, Miner, pr Rio Grande.

Expédiés vendredi 8 octobre.

Navire Emperor, Brown, pr le Havre.
Riga, Heard, pr Anvers.
Barque Taxador, Major, pr Vera Cruz.
Goelette Gertrude, Flanders, pr Tampico.
Ella, Trufaut, pr Pensacole.

ARRIVÉS.

Navire T J Roger, Purrington, de Bath, Maine.
Rubicon, Thompson, du Havre.
Suffolk, Marchant, de Boston.
Mary Frances, Parsham, de New York.
Barque Parthian, Williston, de Norfolk.
Southerner, Mayhew, de New York.
Pioneer, Gall, de Baltimore.
Flora, Couch, de Boston.
Emelie, Mussac, de Bordeaux.
Brick Essex, Adams, de New York.
Goelette Arietis, Martin, de Tobasco.
Sarah, Bryant, de Brasos.
Maria Louisa, Martin, de la côte.
D Moss, Rowe, de Pensacole.
Florinda, Gammon, de Brasos.
Steamers Creole, Griffin, de Mobile.
Oregon, Hiera, de la Mobile.
Duck River, Rawley, de Nashville.
Diana, Brown, de Louisville.
Eudora, Euler, de St-Louis.
Martha Washington, McKiernan, Cincinnati.
Arkansas No. 4, White, de Vicksburg.
Majestic, Ure, de Baton Rouge.
Wyandott, Moore, de Cincinnati.
Quincy, Allen, de Cincinnati.
Saline, Dustan, de Ouachita River.
Natchez, Leathers, de Vicksburg.
Luna, Waring, de Louisville.

MEMORANDA.

Chargement du navire Rubicon, du Havre—1 colis à Vesinier—9 do E R Stevens, Bro. & Co—1 do Rogers—5 do Jeannet—67 A J Lacoste—36 J Tatout frères—4 J Larue—15 A Emanuel & co—10 F Fryer—60 Loison & Silvestre—5 Urquhart—41 H de Goer & Riffard—1 C Frogeres—9 W Beeme—30 A Moller—1 Gentilien—9 David & Meyer—5 Danflous—300 damejeannes et 1 colis F Honoré—2 H Siebrecht—1 M Madanie—10 R Cabuzac—1 Gauchaud & Bouligny—1 G P Weiss—27 P Leverrier—16 D B Mazarty—1 L Bujac—14 J J Albert—6 Ferrier & Bourdette—1 C Bragenaar—5 Faivre & Allovon—1 J N Carreca—8 J Wiblon—1 A Bouis—24 T Voisin—14 P Pasquier—46 Bordères & Co—1 Lelièvre—1 Cordeviolle & Lacroix—5 B O Vignaud—15 D H Holmes—3 L Vallée & Co—1 A Betat—6 Buddecke & Co—3 L Binoche—1 Gearthe—8 L Lebondidier—4 Costis & Co—1 Pascon—36 Dufour, Durand & Co—34 O Talamon—7 Tiblier frères—18 T Medley & Co—9 B Antognini—3 E Eschelberger—4 Colvis & Dumas—13 J Gauche—86 Ravelet & Fouré—9 A Baraud—13 Vallas & Gras—19 Pinard & Ray—1 Chevalier—4 North Bro—1 L Jamin—1 E J Forstall—1 Toyee—22 Dudouyt—1 Eypail, Maillard & Co—13 H T P Voisin—2 Ledoir—3 Wagner & Co—300 damejeannes et 3 colis J P Thompson.

Chargement de la barque Emilie, de Bordeaux—100 barriques vin à G M Lucas—15 demi barriques et 30 barils eau de vie, 140 caisses fruits à l'eau de vie, 65 do sardines, 1,159 do vin, 20 do prunes à Troisgros & Lampre—37 colis marchandises, 5 demi barriques, 47 barils eau de vie, 40 caisses fruits à l'eau de vie, 50 barriques, 1,274 caisses vin, 30 do prunes, 22 do sardines, [illegible] 101 caisses [illegible] à Bertrand & [illegible]

Le navire Liverpool, [illegible] de ce port pour Cowes, a été rencontré le 7 septembre par la latitude 36 longitude 57, ayant six hommes de l'équipage malades.

La barque Antelope, partie de ce port pour Boston, a été rencontrée le 3 du courant par la hauteur de [illegible], ayant dix-huit jours de mer.

Au bas du fleuve et montant:

Barque Swan, Snell, de Philadelphie.

DEPART DES [illegible] A VAPEUR DE L'ATLANTIQUE.

Philadelphia,	de France,	15 sept	[illegible]
Hibernia,	d'Angleterre,	[illegible]	[illegible]
Missouri,	de France,	30 sept	N. York [illegible]
Cambria,	d'Angleterre,	4 oct	Boston [illegible]
New York,	de France,	13 oct	N. York [illegible]

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS, Vendredi soir, 8 octobre 1847.

COTON.—Arrivé depuis la semaine dernière, de Louisiane et Mississipi, 14,780 balles; Tennessee et North Alabama, 2,043; Lac, 15; Texas, 90—en tout 16,789 balles. Expédié dans le même temps, pour Liverpool, 1,500 balles; Anvers, 268; New York, 516; Boston, 486—en tout 2,438 balles: ce qui fait une augmentation dans le stock de 13,697 balles, et laisse en mains, y compris ce qui se trouve sur navires non encore expédiés ce jour, un stock de 31,347 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er septembre 1847		23,687
Arrivé durant la semaine	16,670	
Arrivé antérieurement	26,947	43,617
		66,604
Expédié durant la semaine	2,438	
Expédié antérieurement	34,905	36,337
Stock en main et à bord des navires		31,347

Le marché a pris quelque activité depuis notre dernière revue; la difficulté d'expédition et de négociation des traites ayant partiellement cessé. Les acheteurs ont pris environ 12,000 balles, dont la plus grande partie est pour l'Europe.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inferior	00	@	00
Ordinary	9½	@	9¾
Middling	10¼	@	10½
Good Middling	10¾	@	
Middling Fair	10¾	@	10¾
Fair	10¾	@	11¼
Good Fair	—	@	—
Good and Fine	—	@	—
Good Fair	—	@	—

Tennessee et North Alabama. Average list.

Good	00	@	00
Common	00	@	00
Extreme prices	00	@	00

TABAC.—Arrivé durant la semaine dernière, 351 boucauts. Expédié dans le même temps, pour Anvers, 78 boucauts; New York, 175 boucauts—en tout 253 boucauts. Stock en entrepôt et sur navires, 11,578 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1847		22,000
Arrivé durant la semaine	251	
Arrivé antérieurement	3,125	3,376
		25,375
Expédié durant la semaine	253	
Expédié antérieurement	13,344	13,597
Stock en main		11,378

Les ventes sont peu considérables, n'ayant pas atteint le chiffre de 160 boucauts. Les prix sont fermes et en faveur du détenteur. Nous cotons: Inférieur, 2 @ 2¾ cents; ordinaire, 3 @ 3½; fair, 4 @ 4½; beau, 5 @ 5½; choix, 6 @ 7; capes de cigares, 2½ @ 18 c.

SUCRE.—Point de demande. Les détenteurs désirent écouler le stock de l'ancienne récolte. Prix extrêmes, de 5 @ 7¼ cents pour inférieur à premier choix. Deux boucauts, nouvelle récolte, les premiers arrivés, se sont vendus à 5½ cents.

MELASSE.—Ventes de détail; les prix sont de 28 @ 31 cents le gallon. Trois barils de la nouvelle récolte se sont vendus à 33 cents.

GRAINS.—Le maïs est en bonne demande; il s'est vendu 8,000 boisseaux, de 60 @ 65 cents le boisseau. Bled—Il n'y en a point sur place. Avoine; quelques fortes ventes ont eu lieu, le gouvernement se portant acheteur; plus de 21,000 sacs ont été pris, de 32½ @ 33 cents le boisseau.

FARINE.—La demande a pris de l'activité. Les ventes de la semaine sont de 6,000 barils, aux cours précédens, [illegible], Illinois, $4 25 @ $4 50; St-Louis, [illegible] le baril.

PROVISIONS.—Le marché s'est amélioré depuis notre dernière revue. Il s'est fait quelques opérations. Porc—Ventes d'environ 1,000 barils; mess, $13 25 @ $13 50; prime, $12 25 @ $12 50 le baril. Boeuf—Le stock est bas; nos quotes sont pour ventes de détail; soit mess, de $17 @ $17 50; prime, $12 75 @ $13 le baril. Porc fumé—Nous n'avons à signaler aucune amélioration. Ventes d'environ 200 barriques: cotes, 7¼ @ 7½ cents; épaules, 6¾ @ 7c.; jambons, enveloppés, de 9½ @ 10; au sucre, de 11 @ 12½ cents. Graisse—Il se fait peu de ventes. Premier choix en barillets, de 12 @ 13½ cents la livre.

CAFE.—Un arrivage de Rio, 4,400 sacs, nouvelle récolte. Ventes d'environ 500 sacs, de cette cargaison, de 7⅝ @ 7¾ cents.

WHISKEY.—Rectifié, de 20 @ 21 cents le gallon.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—Ventes d'environ 1,900 pièces de toile, en lots, de 15 @ 16 cents la yarde. Corde, en bonne demande, de 6¾ @ 7½ cents la livre.

RIZ.—Premier choix, de 6 @ 6¼ cents la livre.

SEL.—Une cargaison sel de Liverpool, soit 2,800 sacs a été vendue, 2,000 gros @ $1 05; 1,100 sel fin @ $1 22 le sac. En magasin, le cours n'est pas changé.

CHANGE.—La baisse a continué pendant toute la semaine. Sterling, de 105 @ 106; Francs, de 5 40 @ 5 45. Sur New York, à 60 jours, 2½ @ 3½ pour cent d'escompte, à vue de ½ @ 1 pour cent d'escompte.

FRET.—Quelques arrivages sont venus à propos pour les affréteurs, on a fait plusieurs engagements pour Liverpool @ ½ d.; pour le Havre, @ 1¼ cent. Deux navires ont été pris pour Boston @ ¾ cent.

Le capitaine et le consignataire du navire français EMILIE, ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'equipage du dit navire.
9 oct—3 — F. SIBOS.

Le brick L. O'DONELL, est actuellement en déchargement en face du marché de la Première Municipalité. Les consignataires sont requis de venir recevoir immédiatement leurs marchandises à la Levee, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
8 oct — A. LAROSE & Co, 71, Vieille-Levée.

Le navire RUBICON, capitaine Thompson, venant du Hâvre, est maintenant en déchargement, vis-à-vis les Magasins Rouges, 3me Municipalité. Les consignataires sont invités à faire prendre livraison de leurs marchandises dans les cinq jours qui suivront la publication de cet avis.
9 oct — L. H. GALE, 93, Commune.

Les consignataires des marchandises suivantes consignées à ordre, sur le navire WABASH, de N. York, voudront bien faire connaître leurs résidences au commis préposé au déchargement, sur la Levée, en face du marché aux légumes, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques, à savoir: 20 barils clous et 106 pièces de fontes marquées J. B.
7 oct — J. O. WOODRUFF & Co., 93, Magasins.

Le navire WABASH, capt. Cornell, de N. York, est actuellement en débarquement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
7 oct — JOHN O. WOODRUFF & Co., 93, Magasins.

Le navire HANNIBAL, capt. Foote, de Liverpool, est actuellement en déchargement en face des magasins rouges, troisième municipalité. Les consignataires sont requis de retirer leurs permis, attendu que toutes les marchandises pour lesquelles on n'aura pas obtenu de permis seront envoyées aux magasins publics.
7 oct — JENKINS & TIGLER, 95, rue Commune.

Le navire HUDSON, capt. Davis, de New-York, est actuellement en débarquement en face du marché aux légumes. Les consignataires sont requis de venir recevoir leurs marchandises à la Levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.
7 oct — JOHN O. WOODRUFF & Co, 93, Magasins.

Les consignataires des marchandises suivantes, consignées à ordre, sur le navire HUDSON, de New-York, voudront bien faire connaître leurs residences, au commis préposé au déchargement, sur la Levée, en face du marché aux légumes, autrement ces marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques, à savoir: deux caisses marquées H. W. Icolis marqué C. A. Black, et 40 barils huile marques N I.
7 oct — JOHN O. WOODRUFF & Co, 93, Magasins.

AVIS—Les habitans qui ont donné des ordres aux soussignés pour des vêtements de leurs esclaves, sont informés qu'ils les ont reçus de leurs manufactures, et que ces objets sont prêts à leur être délivrés. Ayant des demandes en ce moment auxquelles ils ne peuvent répondre, les soussignés vendront pour leur compte tous les vêtements qui n'auront pas été réclamés à la fin d'octobre.
9 oct — GARTHWAITE, PAYAN & Co.

A PARTIR de ce jour la société de commerce de Bertrand & Sibos est dissoute d'un commun accord. P. A. Bertrand reste seul chargé de la liquidation.
Nlle-Orléans, le 17 septembre 1847.
7 oct — P. A. BERTRAND. F. SIBOS.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
7 oct — LEOPOLD JEANNET, 26, rue St-Louis.

BOTTES, souliers et brodequins—110 caisses actuellement en débarquement du navire Colombo, à vendre par
7 oct — G. W. DUNBAR, 26, Douane.

Bottes, Souliers et Brodequins.
146 caisses en débarquement du navire Colombo, à vendre par
7 oct — R. G. HOBBS, 19, rue de la Douane.

RIZ DE LA CAROLINE—50 tierçons de riz d'une qualité supérieure en débarquement du brick L. O'Donnell, et à vendre par
7 o — A LAROSE & Co, 70 Vieille Levée.

RIZ CREOLE—300 sacs riz de la nouvelle récolte en débarquement du steamer Courier, et à vendre par — A LAROSE & Co.

CAFE DE LA HAVANE—En vert, en magasin et à vendre par
7 oct — LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

SUCRE—Blanc, brun et [illegible], 1re qualité, à vendre par — LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

CIGARES—Un grand assortiment des meilleures marques de la Havane, et constamment en mains, à vendre par
7 oct — LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

CONFITURES de la Havane, en boîtes d'une douzaine, à vendre par
7 oct — LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

MIEL SUPERIEUR.—Blanc, de la Havane, en barriques [illegible], à vendre par
7 oct — LABORDE & XIQUES, 31, Commune.

PICADURA—[illegible] à vendre par
7 oct — [illegible]

GELEE DE GOUYAVE—Quelques [illegible] et marmelade [illegible] à vendre par
7 oct — LABORDE & XIQUES, 31, rue de la Commune.

NEGRES EN DEMANDE—On désire en trouver à louer, pour travailler sur une habitation à six milles de la ville, durant la roulaison des cannes. S'adresser à — LAFOREST & SQUIRES,
9 oct — No. [illegible], rue Vieille-Levée.

Vins, Huile, Bouchons.

REÇU par les dernières arrivages et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin St-Gilles;
200 caisses vin Bordeaux;
100 do do Muscat supérieur;
15 balles [illegible] à la dame;
200 barils [illegible] différentes qualités;
400 paniers huile olive, bouteilles 24 onces;
50 do do do 12 1/2 do;
50 barils Haut-Sauterne;
50 do de Barsac;
15 milles bouchons à dame-jeannes;
300 do de pointus fins;
200 do do do demi fins;
200 do do do réguliers fins.
Liqueurs assorties, fruits à l'eau-de-vie, champagne, &c, &c, — MARTIAL PEYRET & Co.
9 oct — 27, rue St-Louis.

HUILE DE SAINDOUX—15 barils en bon état: article à très bon marché pour l'usage des habitants, à vendre par
EMERSON, TOURNÉ & Co,
9 oct — 158, rue Tchoupitoulas.

ESPRIT DE TEREBENTHINE—65 barils venant d'être débarqués du brick Essex, de New-York, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co
9 oct — 98, Magasins.

CHAMPAGNE—600 paniers de bouteilles et demi-bouteilles de la marque de la clef, en débarquement du navire Sharon, venant du Hâvre, à vendre par — NUMA LACOSTE,
9 oct — 162, Royale.

16 DEMI-PIPES eau-de-vie 7me preuve. A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.,
9 oct — 11 et 15, St-Louis.

600 Caisses absynthe Sauvajeol.
40 do do Yersin et Lecoultre;
80 do do Dubied,
100 do Kirsch, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.,
9 oct — 11 et 15 St-Louis.

27 Caisses liqueurs surper, en pots de porcelaine
150 do do sup. surfines, fines et communes,
24 caisses liqueurs surfines, en demi bouteilles,
35 do eau verte.—26 paniers Guignolet d'Angers,
400 do anisette superfines sur. et fines, Champion;
à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.,
9 oct — 11 et 15, St-Louis.

50 Caisses poires et prunes à l'eau-de-vie,
20 do cerises do do
à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.,
9 oct — 11 et 15 St Louis.

240 Boites Sardines Guilloux,
1400 demi-boites Sardines, Guilloux & Canaux.—2000 quarts do do Canaux,
à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.,
9 oct — 11 et 15, St-Louis.

VIN DE CHAMPAGNE—100 paniers, Marque de Lorme, en débarquement du navire Sharon, à vendre par — RAYMOND CAHUZAC,
9 oct — 84, Vieille Levée.

SUCRE HAVANE—200 caisses sucre jaune et brun, en magasin et à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
9 oct — 84, Vieille-Levée.

CHAPEAUX Bonnet, couverts, Casquettes à poils de veau marin, &c, récemment reçus par les navires Hudson et Suffolk, articles très frais, à vendre par — FROST & Co,
9 oct — 10, Magasine.

A VENDRE, en débarquement du navire Rubicon, 25 caisses absinthe Yersin & Le Coultre, par
N. DUDOUYT,
9 oct — 13, Toulouse, entre Chartres et Levée.

EN magasin—100 caisses absinthe Berthoud fils, 25 do de Edouard Pernaud.
A vendre par — N. DUDOUYT,
9 oct — 13, rue Toulouse.

12 1/4 pipes Cognac fine Champagne 1825, marque le Coq père & fils, à vendre par
N. DUDOUYT,
9 oct — 13, rue Toulouse.

200 Barriques vin Bergerac, à vendre par
N. DUDOUYT,
9 oct — 13, rue Toulouse.

25 Barils vin blanc Haut-Sauterne, à vendre par
N. DUDOUYT,
9 oct — 13, rue Toulouse.

200 Caisses vin rouge bonne qualité St-Julien, do do blanc Haut-Sauterne, vieux, à vendre par — N. DUDOUYT,
9 oct — 13, rue Toulouse.

15 Barils vinaigre français, à vendre par
N. DUDOUYT,
9 oct — 13, rue Toulouse.

25 Barriques vin vieux Bordeaux St-Julien, 20 do do do St Estèphe, à vendre par — N. DUDOUYT,
9 oct — 13, rue Toulouse.

150 Paniers d'anisette surfine et superfine, à vendre par — N. DUDOUYT,
9 oct — 13, rue Toulouse.

EN débarquement du navire OXNARD, du Havre et à vendre par le soussigné:
337 paniers vin de Champagne qualité sup.
AUGUSTE MOLIER,
7 oct — rue St-Louis No 90.

Vitres, Peintures, Huile, &c.

700 caisses verres à vitres.
20 caisses vitres françaises pour montres.
100 doub. couleurs à l'eau.
20 barils huile de lin.
10 do vernis, en débarquement et à vendre par
7 oct — E. CLARSON, 46, Canal.

COGNAC ayant droit au drawback—10 demi pipes, 22 quarts de pipes, J. J. Dupuy, dans le magasin de la Douane, à vendre par — B. TALAMON,
7 oct — 182, rue Royale.

VIN de Bordeaux.—25 barriques vin rouge St Estèphe, Médoc.
24 barriques vin rouge Margaux Médoc.
32 do do Graves Blanquefort.
20 do do 1842 & 1844.
8 do do 1841.
10 barils vin blanc Haut Sauterne, 1844.
8 do do do 1842.
60 caisses do à vendre par — B. TALAMON,
7 oct — 182, rue Royale.

VIN de Marseille, marque Bergasse, Vin de St George, vieux, à vendre par
7 oct — B. TALAMON, 182, Royale.

COGNAC en huitièmes de pipe, en quart de pipes et en 1/2 pipes, de diverses marques: cognac Castillon, 1825; huile d'olive, savon français, bouchons ordinaires et bouchons pointus; sardines à l'huile, à vendre par — B. TALAMON,
7 oct — 182, Royale.

HUILE D'OLIVE.—1050 arroz huile reçus par le brick Mercedita, de Barcelone, à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
7 oct — 54, Vieille Levée.

VINAIGRE DE MALAGA.—En débarquement du brick Mercedita
125 barillets tafaus de vin sec,
35 do de vin doux,
10 do de muscat à vendre par
J. F. BERCIER & Co,
7 oct — 54, Vieille Levee.

BOUCHONS.—10 balles de 15 milliers chaque, bouchons à bouteilles, reçus par la Mercedita, à vendre par — J. F. BERCIER,
7 oct — 54, Vieille Levee.

Sardines à l'huile ayant droit au Drawback.

EN débarquement du navire Oxnard, du Hâvre 30 caisses sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux en boîte et demi boîte à vendre par — AUG. MOLIER,
7 oct — rue St-Louis No 90.

CHAUX DE THOMASTON—500 barils, à vendre par — ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine.

CHAUX POUR SUCRERIE—100 barils excellente chaux pour clarifier le sucre, garantie être supérieure à n'importe quelle qualité faite pour cet usage. — ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine.

GOUDRON—BRAI ET RESINE—1,450 barils, en magasin et à vendre par
ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine.

BRIQUES A FEU—83,000 briques anglaises, de Pensacola et de Pittsburg, à vendre par
ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine.

TÉRÉBENTHINE COMMUNE—Pour le pont des navires, excellent article pour préserver les ponts, à vendre par ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine.

CIMENNT—Pour citernes à mélasses et à eau excellent article qui n'est surpassé en bonté par aucun autre ciment aux Etats-Unis, à vendre par — ALFRED KEARNY & Co,
30 sept—2m — 98, Magasine.

80 Barriques vin Montferrand; 20 do St Julien, à 1/2 do do do
150 caisses Haut Sauterne, blanc; 110 do Barsac.
25 do do do en 24 1/2 bouteilles.
25 do do rouge Chât.-Margaux do do.
20 do do do Chât.-Lafitte, vieux extra, &c. &c. &c, à vendre par — DUBUCH F.,
30 sept — 77, St Louis, entre Royale & Bourbon.

DE LA HAVANE.

DU Guaco, la plante.
" Beurre de cacao, très frais.
" Hanaju pour les piqûres et pour prévenir le tétanos, etc., à vendre à la pharmacie de
A. A. PEYCHAUD,
29 sept—3f — 123, rue Royale.

LA FONDERIE EN CUIVRE ET L'ATELIER DE MACHINES,

ONT été transportés de la rue Gravier No 186, à la rue Girod, No 85, à la Nouvelle-Orléans.
Nous sommes prêts à remplir les ordres qui nous seront donnés pour faire toute espèce de Machines, que nous exécuterons d'une manière à satisfaire et à des termes raisonnables. Les machines pour bateaux à vapeur et pour plantations seront réparées avec promptitude.
Nous coupons des vis de toutes les portées.
28 sep—1m — JONES & ARCHAMBAULT.

MARCHANDISES NOUVELLES.
GIQUEL & JAMISON.
No 6, rue de Chartres,

ONT l'honneur de faire savoir à leurs amis ainsi qu'au public, qu'ils reçoivent en ce moment d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises convenables pour la saison, qu'ils vendront à des prix bien modérés, viz:
Mousseline de laine, hautes nouveautés.
Do do do petits dessins pour enfants.
Barèges et indiennes françaises, nouveautés.
Cotonnade française et américaine.
Flanelle Roger garantie ne pas rétrécir.
Bas de laine à carreaux pour enfants.
Chaussettes do do do.
Nappes damassées, unies et rayées pour rideaux.
Mousseline batiste brodées, à rivière et unis.
Serviettes damassées et toile de Paris.
Coton blanc et écru 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4 et 12/4.
Ombrelles nouvelles et parapluies.
Bas de coton pour dames et enfants.
[illegible] de laine, et alpaca noir.
[illegible] noirs et de couleurs.
[illegible] de toute largeur, [illegible] et bien d'autres articles [illegible] pour la [illegible].
5 oct

A VENDRE par le soussigné
[illegible] barriques vieux vin rouge château Margaux, [illegible] d'Aligre.
[illegible]
[illegible] FOUGET Fils,
[illegible] 10 Conti, entre Chartres et Levée.

KIRSCHWASSER [illegible] à vendre par — LEOPOLD JEANNET,
Sept — 26, St Louis.

Remède contre la Fièvre jaune.

L'USAGE de la Panacée Indienne de l'Ouest, prévient les attaques de cette maladie.
Ce remède sans égal est souverain
Contre les rhumes et les fièvres,
Do [illegible] du foie,
Do la diarrhée, les indigestions,
Do la constipation, les maux d'estomac,
Do les [illegible] et la dyspepsie.
On peut s'en convaincre en l'essayant; dans les cas où elle manquera d'opérer, on reprend les bouteilles [illegible].
En vente au No 22, rue Poydras, chez
28 sep — COMSTOCK.

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co.
Seule agent P. A. BERTRAND,
Encoignure Royale et Bienville.

La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... Il faut donc à tout prix expulser ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique purgatif et tonique.
10 nov.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,

PENSIONNAIRES ou Externes, rue Carondelet, près la rue St-Joseph, fondée en 1842, par Miles. Allison, de Londres.

Dans cette institution, où sont employées les meilleures méthodes connues en Europe, les soins les plus assidus sont donnés à l'instruction et aux progrès des jeunes demoiselles dans toutes les branches qui constituent une éducation accomplie.

Les cours sont faits dans les langues anglaise et française, et les études, basées sur un système bien raisonné, sont adaptées aux âges et aux connaissances acquises des élèves.

Les meilleurs professeurs sont employés dans l'institution.

Miles Allison enseignent la peinture à l'huile ou à l'aquarelle du paysage, des fleurs; le dessin linéaire et académique.
7 oct—3m

ORLEANS HIGH SCHOOL.
(LYCÉE D'ORLÉANS.)
Rue de l'Esplanade,
Ce 1er octobre 1847.

MM. WYNDHAM, MERVOYER ET EVERETT, directeurs du Lycée d'Orléans, ont l'honneur de prévenir les parents que les articles 65, 66 et 67 des Règlements ont été modifiés ainsi qu'il suit:

Article 65—Les examens annuels commencent le troisième lundi d'août, et se terminent le jeudi suivant par la distribution des prix.

Les vacances commencent immédiatement après la distribution des prix, et finissent le troisième lundi d'octobre.

Art. 66—L'élève qui suit les cours un mois d'août paie pour tout le mois.

Art. 67—Les congés, dans le courant de l'année, sont le dernier samedi de chaque mois, le premier janvier, le quatre juillet, le vingt-cinq décembre, le vendredi-saint et le jour suivant.

Les demi congés sont le huit janvier, le vingt-deux février, le premier novembre et le jour d'action de grâces. Le demi-congé commence à midi.

Nota—Il n'y aura ni examens, ni vacances en décembre prochain. Avant le mois d'août 1848, il n'y aura aucune interruption dans les études, sauf les congés et les demi-congés dont il est question dans l'article 67 nouveau.
3 oct—3

MARCHANDISES FRANÇAISES.

EN débarquement des navires Oxnard et Sharon, venant du Havre:
3 caisses robes mousseline laine, brochées et rayées nouvelle.
1 do rouge laine et coton 4/4.
1 do jupes de flot.
3 do indiennes rouges et couleur, teintes à l'huile.
1 do châles coton et laine.
1 do Barèges unis et ombrés.
10 do Mouchoirs extra fortes (nouveaux genres)
1 do fleurs artificielles.
1000 pièces tulles façonnés Nos 7, 9 et 22, assortis pour modes.
300 milliers capsules à percussion.
200 douzaines bretelles assorties de genres.
100 do mouchoirs imitation Madras et de l'Inde.
1 caisse colerios pour modes.
1 do crêpes noirs et couleur et tulle illusion.
200 douzaines gants de fil.
25 grosses brosses à dents.
1 caisse voans vernis.
L. E. RICHARD,
27, rue de la Bourse, au 1er.

N. B.—En magasin, d'importation récente, 16 pièces beau drap de Sedan; 18 pièces satin de laine pour pantalons; crêpe de Chine; cachemire (Bougeon) qualité supérieure; satin noir pour cravates, Joinville et carrées; satin noir et couleurs pour gilets; velours noir et riches; colerios mousses et rayons; Cachemires et mousseline laine; Barèges imprimés, &c. &c. &c.

RESTAURANT DE PARIS,
Rue Bienville, No 23.

MME Ve PASTUREAU a l'honneur d'informer ses amis et ceux de son défunt époux, ainsi que le public en général, qu'elle continuera à tenir le Restaurant connu sous le nom de "RESTAURANT DE PARIS," et qu'elle s'efforcera de mériter le patronage si justement accordé à cet établissement.
Ve PASTUREAU,
7 oct—3 — Rue Bienville, No 23.

LES soussignés ayant été nommés par son Excellence le Gouverneur, Inspecteurs et Jaugeurs pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ont formé une société et se recommandent à leurs amis et au public en général. Les ordres qui seront laissés chez Curtis & Baddendorff, No 7, rue de la Nouvelle-Levée, ou 14, rue Tchoupitoulas, ou au "Old Commission," No 32, Front-Levée, seront reçus avec reconnaissance et promptement exécutés.
W. C. LYND,
7 oct — D. S. OSBOURN.

DEMANDE—On a besoin de 15 à 20 nègres robustes, pour travailler sur une habitation durant cette saison, à quelques milles au-dessous de cette ville. On donnera un bon prix pour le loyer de ces nègres. S'adresser à
WYLIE & BOANA,
7 oct — 58, rue Bienville.

FONDS de la Banque des Citoyens en sommes à la convenance des acheteurs, à vendre par
PIERRE POUTZ,
Sbsep — 28, Douane.

CHAPEAUX! CHAPEAUX!

ACTUELLEMENT en débarquement du navire Fama, et en magasin, un grand assortiment de CHAPEAUX ET CASQUETTES, parmi lesquels il s'en trouve de Nutria Beaver, noirs, pour hommes; d'unis, en poils communs, en chapeaux pour hommes, idem pour enfants, à grands et à petits rebords; en castor, à la poils, de la dernière mode et autres.

Chapeaux à la Ashland, à la Buena Vista et Tampico, pour hommes et enfants.

CASQUETTES pour hommes et enfants, à la Rouged Lawn, en drap et cirées; à la Buena-Vista, en soie; casquettes de toutes couleurs, militaires et à la Monterey, en drap; à la Californie, à la Rough and Ready, et quantité d'autres genres, à vendre à bas prix par
5 oct — FROST & Co, 10, Magasine.

Cuirs vernis.

REÇU par le Sile Brémen—1 caisse de 30 douz. cuirs vernis de Nys, à vendre à bas prix par les soussignés. — LOISON & SILVESTRE,
5 oct — 36, Chartres.

Draps français.

LES soussignés agents de la manufacture des draps de Mariot Paret, à Sedan, offrent à vendre à bas prix:
3 balles draps noirs assortis, comme suit:
Drap noir ordinaire, drap noir fin.
Do do extra fin.
Casimir zéphir, 1re qualité.
Satin noir do do
5 pièces drap écarlate.
LOISON & SILVESTRE,
5 oct — 36, Chartres.

MCDOWELL & PECK ont transporté leur magasin au No 16, rue Gravier, entre celles du Camp et St Charles. — 9 sept—1m

Marchandises Françaises.
IMPORTATION DIRECTE.
Rue de Chartres, No. 35, au premier.

LES soussignés offrent à vendre en gros seulement, en débarquement des navires Finland, Devonshire et Brunswick, du Hâvre, les marchandises suivantes, à bas prix et à des conditions avantageuses, savoir:
3 caisses dames coton, couleur assorties pour rideaux;
3 " dames de et laine, grande nouveauté;
" mousselines de laine, nouveauté pour enfans;
" cachemire d'Ecosse, nouveauté p robes
" robes brodées riches, cachemire d'Ecosse, toile du Nord, &c.;
" barèges nouveauté, bel assortiment;
" passementerie soie et franges de toutes dimensions;
" vestes plachées coton, grandes tailles;
" de do laine, doublées et nombreuses;
" parapluies soie, 28, 30, 32, 30 et 36 p.;
" ombrelles nouveauté;
" foulards écossais pour robes;
" rubans satin uni de toutes couleurs;
" soieries assorties, nouveauté pour robes, velours, &c, &c.;
" corsets sans couture, [illegible]
" bales madras, bel assortiment [illegible]
" arlequinades de toutes qualités;
" satin teint noir pour [illegible];
" de de fantaisie [illegible];
" parfumerie assortie, savons, pomm[illegible] &c, &c.;
" [illegible]
" bas d'enfants [illegible]
" [illegible] de coton [illegible]
" brosses à dents [illegible]
" [illegible]
" [illegible]
" cravates assorties, [illegible]
" [illegible] nouvelles, [illegible]
" bas de laine [illegible]
" [illegible] 2 de capsules;
" [illegible] marque Nys;
" do do do Rouette;
" do do do Prin à Nantes;
" avant pied à vous ciré, de do.
16 sept — SAVELET & FREYE.

CIGARES DE LA HAVANE—1,300,000 cigares de toutes qualités et des meilleures manufactures, à vendre par — E. VALLA,
27 aout — 26, Commune.

AMANDES écossées—75 caisses douces et amères, à vendre par — E. VALLA,
27 aout — 26, Commune.

HUILE d'Aix—3 étagères, à vendre par
E. VALLA,
27 aout — 26, Commune.

GUAVA—6 barils pâte et gelée, à vendre par
E. VALLA,
27 aout — 26, Commune.

CIGARETTES de la marque la Honradez, à vendre par — E. VALLA,
27 aout — 26, Commune.

VINS, EAUX-DE-VIE.—
65 barriques vin rouge, différents crûs.
25 barils vin blanc, Haut Sauterne.
25 quarts de pipe Eau-de-vie J. J. Dupuy de preuve.
10 demi pipe do do
5 quarts de pipe do 1825 [illegible]
En débarquement des navires [illegible] de Bordeaux, et à vendre par — [illegible] TALAMON,
[illegible]

CLOUS—125 bis. coupés, assortis et à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
[illegible] — 68, Gravier.

EN [illegible] Oxnard du Havre, [illegible]
[illegible]

VIN [illegible]
[illegible] — CH. DUFOUR, 11, Conti.

AVIS D'ÉLECTION.

EN vertu d'un writ d'élection à moi adressé par Son Excellence Isaac Johnson, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, les votants qualifiés de la paroisse d'Orléans sont par les présentes notifiés qu'une élection aura lieu le Lundi 1er jour de novembre 1847, pour nommer un Représentant pour représenter le premier district congressionnel composé des paroisses de Plaquemines et de St-Bernard, du faubourg Trémé et des première et troisième Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Pour nommer un Représentant pour représenter le second district congressionnel, composé de la Municipalité No 2, de la ville de la Nouvelle-Orléans, de cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve Mississippi et des paroisses de Jefferson, St-Charles, St-Jean-Baptiste, St-Jacques, Ascension, Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

Pour nommer deux Sénateurs pour représenter le district composé de toute cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la rive orientale du fleuve Mississippi.

Pour nommer vingt Représentans pour représenter la paroisse d'Orléans, lesquels devront être élus de la manière suivante, savoir: huit par la Municipalité No 1, sept par la Municipalité No 2 et quatre par la Municipalité No 3, en les divisant entre les neuf districts représentatifs de manière à élire dans et pour:

Le premier district—deux Représentans,
Le second district—deux Représentans,
Le troisième district—trois Représentans,
Le quatrième district—trois Représentans,
Le cinquième district—trois Représentans,
Le sixième district—deux Représentans,
Le septième district—deux Représentans,
Le huitième district—un Représentant,
Le neuvième district—un Représentant.

Et un par cette partie de la paroisse située sur la rive droite du Mississippi—un Représentant.

Pour nommer l'Auditeur des comptes publics.

Pour nommer le Shérif de la paroisse d'Orléans,

Pour nommer le Coroner de la paroisse d'Orléans.

Pour nommer six Juges de Paix comme suit, savoir:

Un par les électeurs qualifiés des premier et second districts représentatifs.

Un par les électeurs qualifiés du troisième district représentatif.

Un par les électeurs qualifiés du quatrième district représentatif.

Un par les électeurs qualifiés des cinquième et sixième districts représentatifs.

Un par les électeurs qualifiés des septième, huitième et neuvième districts représentatifs.

Et un par les électeurs qualifiés de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi, en observant que le Juge de Paix à élire dans le premier district, compris entre Felicity Road et la rue Julia, doit être désigné sous le nom de "Premier Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue Julia et la rue Canal, sous le nom de "Second Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis, sous le nom de "Troisième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans le district compris entre la rue St-Louis et la rue de l'Esplanade, sous le nom de "Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Le Juge de Paix à élire dans la troisième Municipalité, sous le nom de "Cinquième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Et le Juge de Paix à élire dans cette partie de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve Mississipi, sous le nom de "Sixième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans."

Pour nommer un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la Felicity Road et la rue Julie;

Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue Julie et la rue du Canal;

Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue du Canal et la rue St-Louis;

Un constable pour le Juge de Paix du district compris entre la rue St-Louis et la rue de l'Esplanade;

Un constable pour le Juge de Paix de la Municipalité No 3;

Et un constable pour le Juge de Paix de cette partie de la paroisse d'Orléans située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Pour nommer un collecteur de taxes d'Etat dans et pour chaque district représentatif pour les membres de l'Assemblée Générale.

Les "Polls" seront ouverts le jour ci-dessus, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures après-midi, aux endroits et sous la surveillance des commissaires et greffiers qui seront désignés par le Conseil Général de la ville de la Nouvelle-Orléans, et par le Jury de Police pour cette portion de la paroisse d'Orléans, située sur la rive droite du fleuve Mississipi.

L'élection devra être conduite et les retours devront être transmis conformément à la loi.

Bureau du Shérif de la paroisse d'Orléans, le 4 octobre 1847.

JOHN L. LEWIS, Shérif.
5 oct

EN débarquement du navire Southerner, de New-York:
20 caisses canelle, 200 lvres muscade;
6 surons clous de girofle, à vendre par
DOMINIQUE LANATA,
5 oct — Nos. 9 et 10, rue Jefferson.

SUCRE—Blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par — J. M. CABALLERO,
5 oct — 32, Vieille Levée.

CIGARES PRINCIPES véritables—A vendre en magasin, par — J. M. CABALLERO,
5 oct — 32, Vieille Levée.

CAFE HAVANE—En magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
5 oct — 32, Vieille Levée.

CIGARES HAVANE—250,000 cigares, qualités assorties, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par
J. M. CABALLERO,
5 oct — 32, Vieille Levée.

SUCRE.—30 caisses sucre blanc en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par
TROISGROS & LAMPRE,
5 oct — 10, Vieille Levée.

SUCRE—30 boucauts muscovado, en débarquement du brick Adams Gray, de la Havane, à vendre par — TROISGROS & LAMPRE,
5 oct — 10, Vieille Levée.

SUCRE Havane.—100 caisses sucre jaune et blanc en débarquement du brick Adams Gray, à vendre par — W. H. SIMMONS,
5 oct — 44, Poydras.

OLIVES.—72 barillets olives espagnoles, en débarquement et à vendre par
W. H. SIMMONS,
5 oct — 44, Poydras.

TOILE BLANCHE à chemises—10 caisses en magasin et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
7 sept — 40, Gravier.

MIEL—16 tierçons miel blanc, en magasin, à vendre par — W. H. SIMMONS,
5 oct — 44, Poydras.

ALCOOL—40 barils forte preuve, à vendre en magasin par — W. H. SIMMONS,
5 oct — 44, Poydras.

VINAIGRE de Cidre.—70 barils en magasin et à vendre par — W. H. SIMMONS,
5 oct — 44, Poydras.

COTON en Bobines.—6 caisses coton Spool, de Farquharson, venant d'être reçues par le navire Rio Leon, à vendre par
DUNCAN KENNEDY,
5 oct — 52, Toulouse.

CAFE.—1000 sacs café Rio et 200 sacs vieux Java, en débarquement et à vendre par
NORCROSS & FOSDICK,
5 oct — 68, Magasins.

MAQUEREAUX.—300 barils, grande, No 3, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
5 oct — 68, Magasins.

EPICES.—100 sacs poivre, 150 nattes casses, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
5 oct — 68, Magasins.

CHANDELLES.—300 caisses Adamantines, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
5 oct — 68, Magasins.

SUCRE raffiné de Boston.—300 bar. et caisses, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
5 oct — 68, Magasins.

ETOFFES en Coton.—12 caisses coton blanchi, 50 balles Domestic, 5 balles couvertures, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
5 oct — 68, Magasins.

THE.—100 caisses récemment reçues, à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
5 oct — 68, Magasins.

MAGASIN DE TAPIS.
En gros et en détail, No. 22, rue de Chartres.

LES soussignés reçoivent maintenant un assortiment très étendu et du meilleur choix, de toute espèce de tapis, savoir:

Tapis d'Axminster et de velour, qualité supérieure.

Tapis de Bruxelles de diverses qualités, dessin nouveaux.

Tapis Ingrain, à triple tissu, double, superfine, fine, etc. etc.

Tapis laine et coton, à bon marché, tapis de Venise, de diverses largeurs et qualités, Baize et toile cirée pour dessus de table, rugs et paillassons en grande variété, couvertures de tables et de piano, étoffes de crin pour meubles, transparents pour fenêtres, etc. etc. etc.

Toile cirée pour planchers, de diverses largeurs et qualités, dessins nouveaux.

300 pièces de nattes de diverses largeurs et qualités, le tout est offert au plus bas prix du marché par
2 oct—1m — A. BROUSSEAU & Co.

POTERIE DE MANDEVILLE.

La poterie de Mandeville vient de terminer son installation et se trouve dès à présent en mesure d'exécuter et délivrer immédiatement, à des prix forts modérés, les commandes de tous genres que le public voudra bien lui adresser.

Grâce au choix d'une terre de qualité supérieure, à la réunion des meilleurs ouvriers qui aient exercé en Louisiane, et aux soins apportés dans tous les détails de cet établissement, les poteries de Mandeville surpassent tous les produits de même espèce par le beauté du grain, la dureté et la sonorité de leur pâte, la beauté des vernis; elles l'emportent surtout par le goût et la distinction de leurs formes, mérite jusqu'à ce jour trop négligé dans ce genre d'industrie.

Les directeurs de cet établissement se sont mis en mesure de satisfaire aux nécessités les plus variées. Aux jardiniers et horticulteurs, ils offrent tous les assortiments de pots à fleurs ordinaires et d'une qualité supérieure jusqu'à présent inconnue; des vases de pur ornement, balustres, et des modèles en tous les mieux choisis.—Aux ménages ils présentent l'assortiment complet de vaisselle de table et de cuisine, réalisant parfaitement son fin.—Enfin, à MM. les architectes, ils communiqueront tous les articles de construction et de décors, tels que potiches pour vases, [illegible] pour colonnades, lampes, [illegible] pour salons, [illegible] &c.

S'adresser à MM. de la Bretonne & Co., à Mandeville (La.) aux sous Magasin de Dépôt, à la Nlle-Orléans, sur la Vieux Bassin.
5oct

ON demande dans une Pharmacie de cette ville un jeune homme, parlant anglais et français et qui connaisse la profession.
On exigera de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de ce journal.
30sept

TRUFFES—300 boîtes truffes de Périgord, au naturel,—200 demi-boîtes do do en magasin et à vendre par
CH. DUFOUR,
30sep — 11, Conti.

VIN ROUGE en caisses:
400 caisses vin rouge, St-Julien,
50 do Lafitte,
25 do Mayenne, en magasin et à vendre par
CH. DUFOUR,
27sep — 11, Conti.

VINS.—400 barriques vin de Marseille, Bergasse, Bandol et [illegible], 100 barriques vin de Bordeaux, St-Emilion, St-Julien, [illegible] vin blanc Sauterne, [illegible]
[illegible]
à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co.,
20sept — 11 et 15, rue St-Louis.

AVIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. EDGAR MONTEGUT, comme candidat au Poste de Représentant au Congrès pour le 1er District de la Louisiane.

POUR LA PLACE DE SHERIF

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES CLAIBORNE est candidat pour la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à la prochaine élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer M. JOHN L. LEWIS, le titulaire actuel, comme candidat à la place de shérif de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

POUR JUGES DE PAIX

Nous sommes autorisés à annoncer M. GEORGE Y. BRIGHT, titulaire actuel, comme candidat à la place de Seconde Justice de Paix de la Paroisse d'Orléans, à la prochaine élection de novembre.

Nous sommes priés d'annoncer que M. O. P. JACKSON est candidat pour la place de Troisième Justice de Paix, pour le district compris entre les rues Canal et St-Louis.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. C. B. BEVERLEY, le titulaire actuel, est candidat à la place de Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection de novembre prochain.

Veuillez annoncer M. P. L. B. DUPLESSIS comme candidat à la place de Juge de la 1ère justice de paix de la paroisse de la Nlle Orléans, à l'élection prochaine du mois de novembre.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. MANUEL CRUZAT, le titulaire actuel, est candidat à la place de Quatrième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.

(Ce district se compose des Troisième, Quatrième, Cinquième, Sixième et Septième districts municipaux, et est compris entre les rues St Louis et l'Esplanade.)

Veuillez annoncer que M. ALEXANDRE DEBRES est candidat à la place de juge de la quatrième Cour de Juge de Paix de la paroisse d'Orléans, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain. — SES AMIS.

POUR CONSTABLES.

Nous sommes autorisés à annoncer ANDRES KERKHAN, (depuis longues années employé à la Cour de Cuir), comme candidat à la place de Constable de la Première Justice de Paix à l'élection qui aura lieu le 1er lundi de novembre prochain, et qu'il sera soutenu par ses nombreux amis. Le district s'étend de la rue Julie au chemin Felicité.

Veuillez annoncer JOHN J. HOPPE comme candidat à la place de Constable du premier district de la paroisse d'Orléans, compris entre la rue Julie et le chemin Felicité, à la prochaine élection de novembre. — SES AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. JOHN P. WALDEN, le titulaire actuel, est candidat à la place de Constable de la Troisième Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. GUSTAVE MEYNIER, le titulaire actuel, est candidat à la place de Constable de la 4ème justice de paix pour la paroisse d'Orléans, à l'élection qui doit avoir lieu en novembre prochain.

Veuillez annoncer M. ALEXANDRE BALDWIN, comme candidat à la place de Constable de la quatrième justice de paix, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre. — SES NOMBREUX AMIS.

Veuillez annoncer que FRANCIS MOUREY, constable actuelle de la Cinquième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans, est candidat à la même place à la prochaine élection du mois de novembre.

POUR CORONER.

Veuillez annoncer que le Dr. J. U. LAVILLEBEUVRE est candidat à la place de Coroner, à l'élection qui aura lieu le premier lundi de novembre prochain. — DE NOMBREUX AMIS.

Veuillez annoncer que le capitaine ROBERT SPEDDEN, titulaire actuel, est candidat à la place de Coroner pour la paroisse d'Orléans.

COLLECTEUR DE TAXES.

Veuillez annoncer M. FREDERIC BUISSON comme candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour le 2me District représentatif, compris entre les rues du Canal et St Louis.

Veuillez annoncer CHARLES V. DUFFOSSE, comme candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat pour le Quatrième District représentatif, à l'élection du premier lundi de novembre prochain. Le District part de la rue du Canal à la rue St Louis.

Veuillez annoncer que THOMAS HOPKINS est candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour le quatrième District Représentatif à la prochaine élection de novembre. Le district part de la rue de Canal à la rue St Louis. — PLUSIEURS AMIS.

Nous sommes autorisés à annoncer M. A. TEXIER DUPATY, comme candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat, pour le Cinquième District Représentatif, compris entre les rues St Louis, St Philippe, la Levée et s'étendant jusqu'au Lac.

Veuillez annoncer M. J. B. DONNIO comme candidat à la place de Collecteur des Taxes d'Etat pour le Cinquième District Législatif, formé des Troisième, Quatrième et Cinquième Districts Municipaux, et qu'il sera soutenu par — TOUS SES AMIS.

Veuillez annoncer que M. JOHN T. DUFOUR est candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat, pour le sixième district représentatif. Ce district comprend les sixième et septième districts municipaux de la première municipalité.

Veuillez annoncer que M. VICTOR ANDRY est candidat à la place de collecteur des taxes d'Etat pour le Sixième District Représentatif. Ce district comprend les sixième et septième districts municipaux de la Première Municipalité. — SES AMIS.

Veuillez annoncer M. AURELIEN A. VERRET, comme candidat à la place de collecteur des taxes de l'Etat de la Louisiane, pour le Septième District Représentatif. Les limites de ce district sont de la rue de l'Esplanade à celle des Champs Elysées et du fleuve au lac.

AUDITEUR DES COMPTES.

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,

Veuillez annoncer que M. ROBERT J. KER est candidat à la place d'auditeur des comptes publics, pour l'Etat de la Louisiane.

Nous sommes autorisés à annoncer THOMAS D. HAILES, de la Nouvelle-Orléans, comme candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics à la prochaine élection.

Nous sommes autorisés à annoncer que M. CLARK WOODROOF, le titulaire actuel, est candidat à la place d'Auditeur des comptes publics.

Veuillez annoncer A. M. DUNN, de Baton-Rouge, comme candidat à la place d'Auditeur des comptes publics, à la prochaine élection générale.

Nous sommes autorisés à annoncer M. LOUIS BORDELON, des Opelousas, comme candidat à la place d'Auditeur des Comptes Publics, à la prochaine élection.

BUREAU DES ASSESSEURS
De la Première Municipalité,
No. 30,
Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti.
24 aout—3m

Dissolution de Société.

LA société existant en cette ville sous la raison Reynaud, Cucullu & Cie., est dissoute aujourd'hui par expiration du contrat. La raison sociale sera employée que pour la liquidation.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1847.
P. REYNAUD.
J. M. CUCULLU.
R. P. VOORHIES.

P. Reynaud continuera les affaires de la maison Reynaud, Cucullu & Cie., pour son propre compte au No. 34, rue Tchoupitoulas, sous la raison de — P. REYNAUD.
5 oct

AVIS.

L. RAPP & Cie
SUCCESSEURS DE L. VALLEE ET Cie
Magasin encoignure Royale et Dumaine,

INFORMENT respectueusement les dames et le public en général qu'ils feront, le lundi 4 courant, l'ouverture de leur magasin avec un bel assortiment de marchandises nouvelles.

Recevant directement d'Europe et du Nord, ils auront constamment en mains, un grand assortiment de marchandises, qu'ils vendront aux prix les plus réduits.

Les sieurs L. Rapp & Cie. espèrent que les dames et le public voudront bien leur continuer le patronage qu'ils ont si libéralement accordé à leurs prédécesseurs.
L. RAPP & Cie. — 30sept—1m

AVIS.

LES études de "l'Institution des Demoiselles Protestantes", située rue Delord, entre les rues du Camp et des Magasins, seront reprises le 1er octobre. La session annuelle commencera le 1er novembre prochain.
24 sept—6t

$10 de récompense.

S'EST absenté de chez sa maîtresse, Mme veuve Pesson, rue Moreau, entre les rues du Fort et St-Ferdinand, bien des Architectes, depuis le 25 septembre dernier, le mulâtre créole nommé EDOUARD, âgé de 17 ans, taille de cinq pieds 2 à 3 pouces environ. Cet esclave parle le français et un peu l'anglais; il a une physionomie douce et avenante, et de grands pieds.
On le soupçonne être dans la Deuxième Municipalité et on a dit l'avoir vu du côté du nouveau Bassin.
La sus-dite récompense sera donnée à celui qui le ramènera chez sa maîtresse, ou qui le logera dans l'une des geoles de cette ville. — 5 oct—3

$10 de Récompense.

La récompense ci-dessus nommée sera donnée à quiconque ramènera au soussigné la négresse BETSY, partie marronne depuis le 5 courant. Sa taille est d'environ 5 pieds 2 à 3 pouces, elle est maigre, a le teint est noir cuivré, elle a une petite tache blanche sur un de ses yeux (on ne se rappelle pas lequel des deux)—Elle a environ 25 ans, de mauvaises dents, quelques unes du devant de la mâchoire supérieure manquent. Sa marche est lente et paresseuse. Elle parle anglais et français. — E. JOHNS,
7oct—6f — 110, rue Poydras.

DENIMS—60 balles denims, en magasin et à vendre par — NORCROSS & FOSDICK,
7 sept — 68, Gravier.

CASSE ET TAMARINS frais,—large partie, à vendre par — M. BONNABEL, Droguiste,
30aout — coin Tchoupitoulas et Natchez.

RESINE—600 barriques résine, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
10 a — 11, Magasins Bouligny, 2e Municip.

CHAUX—1500 barils, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co,
10 a — 11, Magasins Bouligny, 2e Municip.

CIMENT—500 barils, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co.
10 a — 11, Magasins Bouligny, 2e Municip.

PLATRE DE PARIS—250 barils, à vendre par
JOHN HAYMAN & Co.
10 a — 11, Magasins Bouligny, 2e Municip.

[illegible]

ESCLAVES [illegible] en débarquement, reçus par [illegible] Nouvelle-Orléans, [illegible]
[illegible]

[illegible] DE CHAUVE—[illegible] à vendre par
20 sep — WM. DUNN, 11, Commune.